

**CONSEIL REGIONAL
OCCITANIE**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU
TARN ET GARONNE**

PROTOCOLE 2019-01

**SUIVANT LA CONVENTION DE GESTION
DE LA CITE SCOLAIRE FRANCOIS MITTERRAND A MOISSAC
EN DATE DU 8 AOUT 2014**

Cité scolaire François Mitterrand - MOISSAC

Travaux de sécurisation

VU le règlement financier de la Région Occitanie,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie en date du 7 juin 2019

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Tarn et Garonne en date du

VU la Convention du 8 Août 2014 relative à la cité scolaire François Mitterrand à Moissac

ENTRE

La Région Occitanie, représentée par la Présidente du Conseil Régional, Madame Carole DELGA,

Le Département du Tarn et Garonne, représenté par son Président, Monsieur Christian ASTRUC,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

L'opération de sécurisation de la cité scolaire François Mitterrand à Moissac ainsi que la participation financière du Conseil Départemental du Tarn et Garonne sont adoptés conformément à l'annexe jointe au présent Protocole.

ARTICLE 2:

Le Conseil Régional Occitanie, en sa qualité de gestionnaire, assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux visés à l'article 1 ; à ce titre, il prendra en charge la préparation et la réalisation des travaux.

.../...

ARTICLE 3:

Le coût de l'opération de sécurisation de la cité scolaire François Mitterrand à Moissac s'élève à 130 000 € HT.

Le Conseil Départemental du Tarn et Garonne participera financièrement à l'opération pour un montant total de 71 760 € HT (soit 55,20% du montant HT opération calculé au prorata des élèves), conformément au tableau joint en annexe.

ARTICLE 4:

Le versement de la participation du Conseil Départemental du Tarn et Garonne d'un montant de 71 760 € sera effectué sur présentation d'une copie du présent Protocole et d'un récapitulatif des dépenses engagées après réception des travaux. Il sera ajusté en fonction du solde des dépenses.

ARTICLE 5:

Toute modification au présent Protocole fera l'objet d'un accord entre les deux parties dans le cadre d'un avenant modificatif.

Fait à Toulouse, le 11 JUIN 2019

Fait à Moissac, le

La Présidente du Conseil Régional

**Le Président du Conseil
Départemental
du Tarn et Garonne**

OCCITANIE



Carole DELGA

Christian ASTRUC

CITE SCOLAIRE FRANCOIS
MITTERRAND - MOISSAC (82)
TRAVAUX SECURISATION

Opération	Coût opération HT prévisionnel	Taux de financement REGION	Montant REGION HT	Taux de financement CD82	Montant participation CD82
Cité scolaire François Mitterrand - Moissac (82) Travaux Sécurisation	130 000,00 €	44,80%	58 240,00 €	55,20%	71 760,00 €

* Calculé sur la base du
prorata des élèves année
scolaire 2017/2018

	COLLEGE	COEF	LYCEE	COEF
DP (1,5)	410		615	339
INTERNES (2)	0		0	39
EXT	290		290	148
TOTAL	700		905	526
				735

Effectif (avec coefficient)	Nbre	Taux
effectif total	1640	100
collégiens	905	55,18
lycéens	735	44,82